



INSTITUT LORRAIN DE FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

Centre Psychothérapeutique de Nancy

# EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE

Modalités des épreuves  
**2025**

**Tous les documents sont soit :**

à **ENVOYER** par courrier au  
Centre Psychothérapeutique de Nancy  
I.F.C.S. lorrain  
BP 11010  
54521 LAXOU Cedex

ou

à **DÉPOSER** au secrétariat à  
I.F.C.S. lorrain  
Tour Marcel Brot  
1<sup>er</sup> étage  
54000 NANCY



I.F.C.S. - C.P.N.

1 rue du Docteur Archambault - BP.11010 - 54521 LAXOU Cedex

Tél. : 03.83.92.53.11 ou 03.83.92.51.46

Site : [www.cpn-laxou.com/ifcs](http://www.cpn-laxou.com/ifcs)

Siret : 265 400 119 00573 - Activité de formation : 4154P004854

Version 10/10/2024

# La formation à l'I.F.C.S. lorrain

Le projet pédagogique de l'I.F.C.S. lorrain vise avant tout à former de futurs Cadres de Santé opérationnels et ouverts aux changements dans des environnements sanitaires et médico-sociaux devenus complexes. Pour ce faire, il s'appuie sur des méthodes pédagogiques innovantes...

## NOS MÉTHODES INNOVANTES

Dès le début de leur formation, l'aptitude réflexive et la créativité des étudiants Cadres de Santé sont régulièrement mises à l'épreuve dans des **activités managériales et pédagogiques (démarches projets) à dimension réelle** :

- Réalisation d'audits en structures sanitaires ou médico-sociales
- Élaboration d'outils de communication
- Simulation de situations complexes
- Conduite de démarches de Santé Publique
- Création de dispositifs de formation
- Organisation de colloques
- Cours magistraux
- Travaux dirigés



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### Articulation des modules et enseignements universitaires

Pour permettre une appropriation progressive des savoirs et concepts, les différents modules sont programmés dans l'ordre suivant :

Evaluation orale et écrite par module  
(conformément à l'arrêté du 18 août 1995)

- **Module 1** : Initiation à la fonction de Cadre
- **Module 2** : Santé publique
- **Module 5** : Fonction de formation
- **Module 4** : Fonction d'encadrement

Elaboration d'un mémoire

- **Module 6** : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation
- **Module 3** : Analyse des pratiques et initiation à la recherche

## PARTENARIATS

**L'Institut construit son programme de formation en partenariat avec :**

- **L'Université de Lorraine**
- **IAE School of Management** de Metz : Master "Management des Organisations du Secteur Sanitaire et Social" (M.O.S.S.S.) - 1ère année ou 2ème année selon décision de la commission universitaire.
- **Faculté de Droit** de Nancy validation partielle du D.U. de "Droit et responsabilités des professions paramédicales".

*Les diplômes proposés par les partenaires peuvent être finalisés l'année ou les années suivantes.*

## INTERVENANTS

**Une pluridisciplinarité des intervenants vacataires et des formateurs permanents.**

Les intervenants sont des Directeurs d'établissements, Médecins, Universitaires, Cadres de Santé paramédicaux, Cadres Supérieurs de santé paramédicaux, Consultants, Professionnels issus de l'encadrement ...

Ils ont une mission d'enseignement dans les différents modules en cohérence avec le projet pédagogique.

De plus, l'**Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation** de Nancy valide partiellement, sous conditions, le Master 2 "Apprentissage et Médiation spécialité Ingénierie Formation de Formateurs".

## Uniquement en parallèle à la formation Cadre de Santé

**Master Management des Organisations du Secteur Sanitaire et Social (MOSSS)  
Spécialité Management Hospitalier**

**Sur sélection de dossier de Validation des Acquis Professionnels par l'IAE School of Management**

**Rentrée anticipée d'une semaine par rapport à la formation Cadre de Santé : Unités d'Enseignement spécifiques**



# **SOMMAIRE**

<b>LA FORMATION CADRE DE SANTE</b>	<b>PAGE 2</b>
<b>1 - DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DU CONCOURS</b>	<b>PAGE 4</b>
<b>2 - FORMALITES D'INSCRIPTION</b>	<b>PAGE 5</b>
<b>3 - LES ÉPREUVES DE SÉLECTION</b>	<b>PAGE 6-7</b>
<b>4 - DISPOSITIONS DIVERSES</b>	<b>PAGE 8</b>
<b>5 - CALENDRIER</b>	<b>PAGE 8</b>



# 1 - DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DU CONCOURS

## AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT

L'Institut lorrain de Formation des Cadres de Santé du Centre Psychothérapique de Nancy est autorisé par le Conseil Régional de Lorraine à dispenser la formation débouchant sur le **diplôme de Cadre de Santé**. L'institut est agréé pour **65 étudiants** d'un des **diplômes** suivants :

### Filière infirmière : 48 places

- Infirmiers
- Infirmiers anesthésistes
- Infirmiers de Bloc Opératoire
- Infirmières puéricultrices

### Filière rééducation : 9 places

- Diététiciens (2)
- Ergothérapeutes (3)
- Masseurs kinésithérapeutes (2)
- Psychomotriciens (2)

### Filière médico-technique : 8 places

- Manipulateurs en électroradiologie médicale (3)
- Préparateurs en pharmacie hospitalière (2)
- Techniciens de laboratoire médical (3)

## CONDITIONS :

Les candidats issus de l'une des professions citées ci-dessus doivent :

1. Être titulaires d'un diplôme, d'un certificat ou autre titre permettant d'exercer.
2. Avoir exercé pendant au moins quatre ans, à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection.
3. Avoir déposé auprès de l'Institut lorrain de Formation des Cadres de Santé du Centre Psychothérapique de Nancy un dossier d'inscription.

## 2 - FORMALITES D'INSCRIPTION



**DÉPOT du DOSSIER de CANDIDATURE :**  
**du 02 JANVIER au 15 FÉVRIER 2025**

**Tout dossier envoyé au secrétariat de l'I.F.C.S.  
au-delà de cette période ne sera pas accepté.**

Tout envoi par la poste devra tenir compte de la date limite de dépôt à l'I.F.C.S

1. Une **pré-inscription** en ligne obligatoire sur le site suivant : <https://cpn-laxou.pgfs.fr/>
2. Une **fiche administrative de candidature** à renseigner ci-jointe.
3. Une **copie de vos diplômes** certifiée conforme par vos soins sur l'honneur. (Diplôme le plus élevé + le diplôme de la profession)
4. Une **attestation de l'employeur**, ou des employeurs, justifiant des **quatre années d'exercice à temps plein** ou une **durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection** de la profession concernée, ou pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice.
5. Un **certificat médical** d'un **médecin agréé**<sup>1</sup> attestant l'aptitude physique, et l'absence de contre-indication au suivi de la formation.  
Cette attestation doit **obligatoirement** comporter le **cachet du médecin** et les **mentions suivantes** :
  - **Je soussigné, Médecin agréé....**
  - **... est apte à suivre la formation Cadre de santé.**
6. Un **certificat médical** attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L.10 du code de la Santé publique.
7. Une **attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge** des frais de scolarité par l'employeur ou de l'organisme de financement concerné ou à défaut un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de scolarité.
8. Un règlement par **virement d'un montant de 120 €**, correspondant au droit d'inscription aux épreuves du concours, en précisant nom et prénom du candidat sur le compte suivant :

**IBAN : FR76 1007 1540 0000 0020 1365 994      Code BIC : TRPUFRP1**

**Afin de bénéficier d'un remboursement par votre établissement,  
nous vous conseillons d'imprimer votre ordre de virement.**

### **ATTENTION :**

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de désistement,  
quel qu'en soit le motif.**

<sup>1</sup> Liste des médecins agréés disponible auprès de l'ARS. Le certificat doit impérativement faire apparaître la mention : Je soussigné, Médecin agréé....

# 3 - LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

## ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

### LA DATE

**Le lundi 10 mars 2025 de 13h00 à 17h00 (appel à 12h30)**

### L'ENVOI DES CONVOCATIONS

Les convocations à cette épreuve sont adressées aux candidats **quinze jours au moins avant la date de l'épreuve.**

### L'ÉPREUVE ÉCRITE

Cette épreuve anonyme, d'une durée de quatre heures, notée sur 20, consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et à argumenter ses idées par écrit.

### LES RÉSULTATS

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

**Résultats affichés à l'I.F.C.S.  
Vendredi 21 mars à 14h00  
et consultables sur le site :**

**[www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html](http://www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html)**

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone**



# ÉPREUVE D'ADMISSION

**Seuls les candidats reçus à l'épreuve écrite d'admissibilité enverront le dossier d'admission pour Le Vendredi 28 mars 2025- Midi au plus tard au secrétariat de l'I.F.C.S.**

## LES DATES

Du Mardi 22 au jeudi 24 avril 2025

## L'ENVOI DES CONVOCATIONS

Les convocations à cette épreuve sont adressées aux candidats **quinze jours au moins avant la date de l'épreuve.**

## L'ÉPREUVE ORALE

L'épreuve d'admission se déroule à partir d'un dossier rédigé par le candidat à remettre en **version numérique** pour le **28 mars 2025 – 12 heures** au plus tard au secrétariat [ifcs@cpn-laxou.com](mailto:ifcs@cpn-laxou.com)

Il se compose :

- 1) d'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et les diplômes;
- 2) d'une présentation personnalisée portant sur :
  - son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations ;
  - ses conceptions de la fonction de Cadre et ses projets.

Le dossier se fera sur **10 pages recto**, curriculum vitae compris et hors annexes. La présentation est laissée à l'appréciation du candidat.

Cette épreuve, notée sur 20, comporte, outre l'examen du dossier, un exposé oral de dix minutes, au cours duquel le candidat présente son dossier, et un entretien de vingt minutes.

***Exposé : 10 minutes - Entretien : 20 minutes***

***Épreuve notée sur 20***

## LES RÉSULTATS

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission.

Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la **note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40**, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.

***Résultats affichés à l'I.F.C.S.***

***le Mardi 13 mai 2025***

*et consultables sur le site : [www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html](http://www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html)*

***Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone***

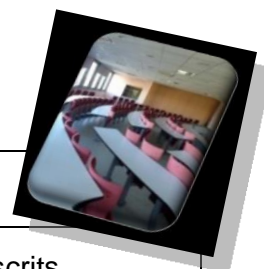
## 4 - DISPOSITIONS DIVERSES

Les candidats domiciliés dans les départements ou territoires d'outre-mer peuvent demander à bénéficier sur place l'épreuve d'admissibilité pour l'institut de leur choix. Cette demande est faite au Directeur de l'Institut choisi qui apprécie l'opportunité d'organiser sur place cette épreuve, en liaison avec le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou la Haute Autorité territoriale concernée.

Les candidats domiciliés à l'étranger peuvent demander à subir sur place l'épreuve d'admissibilité pour l'institut de leur choix. Cette demande est faite au Directeur de l'institut choisi qui apprécie l'opportunité d'organiser sur place cette épreuve, à la demande ou avec l'assentiment des représentants français dans le pays considéré.

Vous êtes porteur d'un handicap qui nécessite une adaptation des modalités des épreuves de sélection d'entrée : contacter le référent handicap de l'institut au 03 83 92 53 11 (selon l'article 9 bis de l'arrêté du 18 août 1995).

## 5 – CALENDRIER



<b>Le 15 février 2025</b>	Clôture des inscriptions
<b>Lundi 17 février 2025</b>	Envoi des convocations aux candidats inscrits.
<b>Lundi 10 mars 2025</b>	Épreuve écrite d'admissibilité : de 13h00 à 17h00 <i>Tour Marcel Brot</i> <i>Amphithéâtre du Rez-de-Chaussée</i> <i>1 rue Joseph Cugnot</i> <i>54000 NANCY</i>
<b>Vendredi 21 mars 2025</b>	Affichage des résultats à l'I.F.C.S. et sur le site : <a href="http://www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html">www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html</a> à partir de 14h00.
<b>Vendredi 21 mars 2025</b>	Envoi des résultats et des convocations à l'oral aux candidats
<b>Vendredi 28 mars 2025</b>	<b>Date limite de réception du dossier</b> pour l'épreuve orale d'admission au secrétariat de l'I.F.C.S. à <b>midi au plus tard</b> . <b>Envoi par mail à : <a href="mailto:ifcs@cpn-laxou.com">ifcs@cpn-laxou.com</a></b>
<b>Du 22 au 24 avril 2025</b>	Épreuve orale d'admission à l'I.F.C.S.
<b>Mardi 13 mai 2025</b>	Affichage des résultats à l'I.F.C.S. et sur le site : <a href="http://www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html">www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html</a> à partir de 10h00. Envoi des résultats aux candidats

*NB : Dans le cadre de la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication, et le cas échéant, rectification des données administratives vous concernant en écrivant au Directeur de l'I.F.C.S. du Centre Psychothérapie de Nancy.*